



## Réunion du Comité Syndical

du 7 juin 2006

CS – 1.05

### Renouvellement de la ligne de trésorerie

### RAPPORT

Présenté par M. Emile GEHANT  
Président

Pour répondre à des besoins ponctuels de trésorerie et différer le recours à des moyens de financement à long terme, le SERTRID utilise depuis de nombreuses années une ligne de trésorerie auprès d'un établissement financier. Le contrat établi pour une période ne pouvant excéder un an permet, dans la limite d'un plafond convenu, de réaliser des appels et des remboursements de fonds avec des délais de préavis généralement réduits à moins de 24 heures.

Le contrat actuel a été signé avec la **Société Générale**, son échéance est fixée au 23 novembre 2006.

Pour en assurer le renouvellement, une consultation d'établissements financiers est nécessaire.

Le Comité Syndical, à l'UNANIMITE

- **AUTORISE** M. le Président à lancer la consultation en vue du renouvellement de la ligne de trésorerie.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D., ladite délibération ayant été affichée par extrait le 14 JUIN 2006 conformément au C.G.C.T.  
Dépôt en préfecture le 14 JUIN 2006

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Président du S.E.R.T.R.I.D.

Emile GEHANT

